

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SOMECA

site inspecté : Transit Tourris / Le Revest

Date de l'inspection: 14/08/2019

inspection

## Constat de l'inspecteur :

Présence d'une cuve de 14 m<sup>3</sup> pour la défense incendie, alors qu'il est annoncé une cuve de 40 m<sup>3</sup> dans le dossier de demande d'enregistrement en accord avec le SDIS.

Il est nécessaire de fournir le courrier du SDIS validant les 40 m<sup>3</sup>

Ecart aux dispositions de : Article 19 de l'arrêté ministériel de prescription générale du 10/12/2013

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

P. LAURENS  
DIR. EXPLOITATION

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous installerons une cuve à eau de 40 m<sup>3</sup> minimum sur le site de Tourris conformément à l'A.P. avant le 31/12/2019

Nous nous fournirons le courrier du SDIS correspondant

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non   
 Proposition de mise en demeure Oui  Non   
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires :

l'exploitant fournira la preuve d'achat et les photos dès sa mise en œuvre et au plus tard le 31/12/2019.

L'inspection le : 21/10/2019.

Fiche soldée le

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SOMECA

site inspecté : Transit Tourris / Le Revest

Date de l'inspection: 14/08/2019

## Constat de l'inspecteur :

Absence d'analyses sur les eaux pluviales.

inspection

Ecart aux dispositions de : Article 52 de l'arrêté ministériel de prescription générale du 10/12/2013

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

P. CARNA  
DIR. EXPLOITATION

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Les analyses d'eau demandées seront réalisées avant le 31/12/2019

EXPLOITANT

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

Des analyses sont fournies à l'inspection dès réception et au plus tard le 31/12/2019.

L'inspection le : 21/10/2019

 Fiche soldée le

DREAL